

# **Document support de l'Assemblée Générale d'AMICAP**

**Le 4 octobre 2025 à Fontainebleau**

---

## **L'origine**

Lors du Congrès de la FEHAP en 2016 célébrant son 80<sup>ème</sup> anniversaire certains participants, anciens ou moins anciens, ont exprimé leur joie de se retrouver avec une réelle émotion et une formidable proximité résultant d'une sorte de fraternité d'engagements communs au service de l'intérêt général et du bien public. L'idée de se retrouver régulièrement en tant que personnes physiques dans un cadre confraternel s'est alors imposée aux participants de ce petit groupe et pour se faire d'envisager la création d'une structure ad'hoc de type « Amicale ».

Afin de tester cette perspective il a été décidé de solliciter par écrit une quarantaine d'anciens ou actuels administrateurs ou délégués régionaux de la FEHAP pour recueillir leur avis sur la création d'une « Amicale des Féhapiens anciens, futurs anciens et amis » et si oui leurs éventuelles propositions.

Les réponses quasi exhaustives ont confirmé, parfois avec enthousiasme, la pertinence de la création d'une Amicale confraternelle de Féhapiens avec la volonté fortement exprimée d'être utile et de servir au secteur sanitaire, social et médicosocial de notre pays.

## **Le cadre et l'objet**

Naturellement le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 s'imposait. Pour tenir compte des demandes des collègues sollicités pour la création de l'Amicale son objet repose sur 3 engagements :

- le développement entre ses membres de liens confraternels, de solidarité et d'échanges,
- La prise de parole de l'Amicale sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial au vu de l'expérience de ses membres, des valeurs humanistes partagées et au service de l'intérêt général et du bien public,
- Le concours apporté à des organismes dudit secteur.

Le 14 octobre 2017 à Strasbourg, ville de notre collègue et ami Claude Marx, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'Amicale des Anciens Féhapiens qui a adopté ses statuts et élu un conseil d'administration. La création de l'Amicale, constituée sous la forme d'une

association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a été déclarée le 21 octobre 2017 et a donné lieu à publication au journal officiel.

### La dénomination de l'amicale retenue par le CA est « AMICAP »

- AMI : L'action nous a rassemblés, les valeurs nous ont unis tissant entre nous des liens d'amitié inaltérable.
- CAP : Notre volonté c'est servir, manifester notre expérience solidaire. Notre boussole est orientée vers le devenir du secteur Privé à But non Lucratif et plus généralement avec le CAP sur la santé publique accessible au meilleur niveau à tous nos concitoyens sur l'ensemble du territoire.

### Les activités

Depuis la création d'AMICAP en octobre 2017 nous avons organisé régulièrement des réunions du Conseil d'Administration (5 par an) et des Assemblées Générales annuelles. Pour faciliter la tenue de ces réunions nous avons opté dans un premier temps pour des conférences téléphoniques ; à partir des confinements de 2020 nous avons choisi la visioconférence.

Toutefois, nos préférences allant vraiment vers des réunions en « chair et en os » (en présentiel comme on dit aujourd'hui), nous avons décidé de nous réunir au moins pour 1 CA par an et pour chaque AG; ainsi nous nous sommes réunis dans l'ordre chronologique à :

Strasbourg, La Roque d'Anthéron, Beaune, Bourges, Reims, Avignon, Paris, Saumur, Aix-les-Bains, Saint Malo, Bourg-en-Bresse, Tain l'Hermitage.

Ces rencontres sont indispensables pour maintenir les liens d'amitié et de convivialité entre nous. Elles permettent de véritables débats en direct sur les thèmes retenus. Nous appelons tous les amicapiens à nous rejoindre notamment lors de la prochaine Assemblée Générale d'AMICAP à Fontainebleau le 4 octobre 2025.

### Prises de positions

Conformément à l'objet d'AMICAP nous avons été conduits à prendre des positions publiques particulièrement lors et à partir de la pandémie Covid 19.

Le premier document intitulé « Au service de la santé et du bien-être de nos concitoyens » a été adopté par le CA d'AMICAP du 13 juin 2020 et transmis aux pouvoirs publics et aux parties prenantes du secteur sanitaire, social et médico-social. Son objet était d'appréhender au mieux la situation provoquée par la pandémie Covid 19 d'une extrême gravité débutée en France 4 mois plus tôt. Cette crise d'ampleur nationale voire mondiale nécessite les analyses, évaluations et retours d'expériences afin de prendre pour l'avenir des décisions fortes et courageuses mettant au premier plan la santé publique au service de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire.

Le deuxième document est un communiqué d'AMICAP au titre choc :

*« Vous avez protégé les Séniors, ils vous remercient. Ils veulent à leur tour vous protéger !*

*Des Séniors sont volontaires pour la guerre 20/21 contre l'ennemi Covid.*

*Il faut quitter la défensive et passer à l'offensive ! »*

Ce communiqué à partir du constat partagé, selon lequel pour faire face à la pandémie il faudrait disposer d'un nombre considérable de personnels supplémentaires à la fois compétents, expérimentés et disponibles, rappelle qu'il existe un groupe d'anciens professionnels retraités des établissements et services de santé, sociaux et médicosociaux ou de leurs activités libérales dont le nombre total des moins de 70 ans est de l'ordre de 300000 ! S'ils étaient sollicités nous sommes persuadés que des dizaines de milliers d'entre eux répondraient présents !

Le troisième document est un appel à la création de cette Réserve :

« Appel à la création d'une Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (RISSM) »

Il s'agit de proposer aux pouvoirs publics et aux parties prenantes des activités sanitaires, sociales et médicosociales la création de cette RISSM et de préciser son organisation et son fonctionnement. L'objectif est, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, d'apporter aux établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux y compris à domicile, des renforts adaptés de professionnels Réservistes pour mieux faire face aux crises ayant entraîné l'état d'urgence.

Afin d'être réactive et au plus près du terrain, la RISSM est décentralisée au niveau du département avec un comité de pilotage coprésidé par le Préfet et le Président du conseil départemental et comprenant les diverses parties prenantes sanitaires, sociales et médicosociales publiques, privés et d'activités libérales. Des actions d'informations de formation et des exercices réguliers de mobilisation sont assurés sous l'autorité du comité de pilotage. Un comité d'affectation et de suivi procède, en cas de mobilisation résultant de l'état d'urgence, à l'affectation des Réservistes à partir d'une centralisation quotidienne des données de l'ensemble des équipements sanitaires, sociaux et médicosociaux du département. Un compte rendu annuel des activités de la RISSM est présenté au comité de pilotage.

La revue Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) a sollicité AMICAP pour un débat sur la RISSM. Ce débat organisé par les ASH a permis un échange entre la secrétaire générale de la Fédération Santé CFDT Madame Evelyne Rescanières et le Président d'AMICAP Monsieur Georges Riffard. Le compte rendu de cette rencontre a été publié dans la revue ASH du 12 février 2021. Le résumé écrit par la journaliste Madame Sophie Massieu rend bien compte de la teneur de l'échange à savoir :

*« L'association Amicap plaide pour la mise en place d'une réserve d'intervention sanitaire, sociale et médico-sociale. Soit des dizaines de milliers de volontaires mobilisables, selon elle, en cas de crise. Pourquoi pas ? répond la CFDT Santé Sociaux, mais à certaines conditions : le maintien d'un bon niveau de compétences des personnes sollicitées et le refus qu'elles se substituent aux recrutements. »*

Des pouvoirs publics, on peut résumer les rares réponses relatives à la RISSM de la façon suivante : en 2020 et 2021 notre proposition n'était pas « entendable » car on était « à chaud », bousculé par la pandémie ! Depuis 2023/2024 où l'on est par analogie « à froid », le dossier est plutôt « refroidi » ! Les gouvernements successifs, les divers Ministres de la Santé ont bien d'autres soucis et priorités que d'envisager la prochaine crise sanitaire d'ampleur nationale qui pourrait frapper notre pays.

Pour AMICAP, anticiper la survenue de la prochaine crise sanitaire majeure est une obligation première en termes de Santé Publique. C'est pourquoi notre association continuera à porter ce projet en établissant des alliances, des partenariats afin d'obtenir des pouvoirs publics la mise en place de la RISSM pendant qu'il est encore temps !

\*

## **Propositions d'orientations d'AMICAP**

### **Objectifs à court terme (1 an)**

#### ➤ Renforcement des liens entre les membres

- Continuer à organiser des rencontres conviviales (repas, WE, séminaires...).
- Veiller à ce que chaque membre d'AMICAP reste actif dans le secteur (poursuite informations et formations, si possible poursuite d'un mandat électif, etc).
- Création d'un annuaire des membres avec leurs parcours et domaines d'expertise.
- Une des idées fondatrices était de maintenir des liens avec les collègues toujours en exercice et d'être à disposition si besoin. Le projet « AMICAP : l'expérience solidaire » incarne cette ambition.

#### ➤ Développement des outils de communication

- Développement du WhatsApp en parallèle du site internet actuel avec espace membre sécurisé.
- Proposer à la FEHAP d'insérer un lien sur son site internet vers le site d'AMICAP
- Mise en place d'une newsletter semestrielle.
- Création d'une cellule IA avec fonction transversale au niveau d'AMICAP (but d'enrichir, structurer les recherches documentaires d'AMICAP)

#### ➤ Valorisation de la mémoire collective

- Collecte de témoignages et d'archives sur l'histoire de la FEHAP et du secteur.
- Réalisation d'un livret ou d'un podcast sur les grandes figures du secteur.

Le tout dans un objectif de transmission dans les chantiers actuels du secteur

➤ Poursuite engagement dans le débat public

- Rédaction d'une tribune ou d'un article collectif sur un enjeu du secteur (ex. : attractivité des métiers, gouvernance associative, suite RISSM).
- Participation à des événements ou colloques en tant qu'observateurs ou contributeurs.

## Objectifs à moyen terme (2 à 3 ans)

➤ Création d'un réseau de mentorat

- Réseau de correspondants AMICAP en région en lien avec les délégations régionales FEHAP
- Mise en relation entre anciens et professionnels en poste dans le secteur.
- Accompagnement des jeunes dirigeants ou cadres du secteur privé non lucratif.
- Il est proposé de renforcer les liens entre les retraités et les jeunes en formation, en devenant groupe ressource pour des travaux dirigés universitaires, en participant à des jurys ou à des actions de réorientation professionnelle.

➤ Contribution active au secteur sanitaire, social et médicosocial

- Élaboration de notes de réflexion ou de positionnements sur des sujets d'actualité (réforme du financement, inclusion, éthique...).
- Partenariats avec des fédérations, fondations ou établissements pour des actions ponctuelles (conférences, formations, groupes de travail).

### 1. Partenariats institutionnels

- Fédérations du secteur privé non lucratif (FEHAP, UNAPEI, FHF, Croix-Rouge française, Mutualité, etc.) : pour participer à des groupes de réflexion, colloques ou publications.
- Ministères ou agences publiques (ARS, CNSA, DGCS) : pour contribuer à des consultations ou projets pilotes dans le champ médico-social.
- MDPH : pour partager une expertise historique sur l'évolution des politiques d'inclusion.

### 2. Partenariats avec des établissements et structures

- Établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux : pour proposer des interventions, témoignages, mentorat ou accompagnement stratégique.
- Organismes gestionnaires (associations, fondations, mutuelles) : pour valoriser la mémoire du secteur et soutenir des projets innovants.

### **3. Partenariats avec le monde académique et la formation**

- Écoles de santé, travail social, management associatif : pour intervenir dans des formations, partager des retours d'expérience ou co-construire des modules pédagogiques.
- Laboratoires de recherche en sciences sociales ou en santé publique : pour contribuer à des études sur l'histoire, les valeurs ou les mutations du secteur.

### **4. Partenariats avec des médias ou éditeurs spécialisés**

- Pour publier des tribunes, chroniques ou témoignages sur les enjeux du secteur.
- Pour coproduire des contenus (podcasts, vidéos, livres blancs) valorisant l'histoire et les valeurs du secteur privé non lucratif.

### **5. Partenariats avec des Thing tanks ou collectifs citoyens**

- Pour participer à des débats publics sur l'avenir du modèle associatif, la gouvernance, l'éthique, ou les politiques sociales.
- Pour faire entendre une voix expérimentée et engagée dans les réflexions de long terme.

#### ➤ Développement d'actions de solidarité

- Soutien à des projets portés par des membres ou des structures du secteur (ex. : mécénat de compétences, aide à la reconversion).
- Création d'un prix annuel pour récompenser une initiative innovante dans le secteur.

#### ➤ Pérennisation de l'Amicale

- Maintien des membres actuels et ouverture à de nouveaux profils.
- Structuration financière (recherche de subventions, cotisations, mécénat).
- Élaboration d'un plan stratégique à 5 ans.